



# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

SERVICE EAU POTABLE





## CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2025 conformément aux articles L 2312-1 et D 2312-3 du code général des collectivités territoriales

Axes de présentation:

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
- Eléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours



# PRESENTATION DU SERVICE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

37 communes adhérentes

83 486 usagers \*

9 365 233 m3 facturés\*



Autorité organisatrice, le SRV définit la stratégie, détermine la part eau potable du prix du service de l'eau destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine, et programme les travaux sur ses ouvrages.

\* Données en cours de validation

# LE BUDGET



## EXPLOITATION

### DÉPENSES

Charges courantes  
Charges de personnel  
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)  
Intérêts de la dette  
Dotation aux amortissements

Epargne brute

### RECETTES

Redevances(essentiellement)  
Travaux (convention financière)  
Revenus des immeubles  
(Saint Saturnin, Aubignan)  
Subventions / poste de chargé de mission  
Recettes exceptionnelles  
Reprise des subventions

## INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes  
Travaux de renouvellement du réseau  
Autres dépenses d'investissement (ordinateur,  
serveur, logiciels, mobilier, véhicule...)  
Reprise des subventions

### RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement  
Récupération de la TVA  
par le biais du délégataire  
FCTVA  
(Rem TVA sur les achats du syndicat)  
Amortissement des immobilisations ...

Emprunt



# I – ELEMENTS DE CONTEXTE

## L'EAU, UN ENJEU MAJEUR DANS UN NOUVEAU CONTEXTE NORMATIF

La question de la gestion de l'eau en France s'est imposée depuis quelques années comme un enjeu majeur, que se soit concernant les aspects liés aux sécheresses, aux inondations, aux conflits d'usages d'une ressource limitée, ou encore sous l'angle environnemental et sanitaire de la pollution des nappes.

France Stratégie a publié un rapport et une note d'analyse consacrés à la demande en eau à horizon 2050 le 20 janvier 2025 dans lesquels ont été étudiées les évolutions théoriques des prélèvements en eau et des consommations associées entre 2020 et 2050, c'est-à-dire la part des prélèvements évaporée, selon trois scénarios prospectifs. Dans la configuration climatique la plus défavorable étudiée, la demande annuelle stagne dans le scénario tendanciel (+ 1 %) et diminue dans les scénarios politiques publiques (- 24 %) et de rupture (- 47 %), notamment du fait de la baisse de la demande pour la production énergétique dans la vallée du Rhône. La demande pour l'irrigation augmente fortement et devient majoritaire. À la différence de la production énergétique, l'irrigation consomme la majorité de l'eau prélevée en raison de l'évapotranspiration des plantes. Aussi les consommations augmentent-elles substantiellement dans les scénarios tendanciel (+ 102 %) et politiques publiques (+ 72 %). Dans ce dernier scénario, elles sont multipliées par plus de deux dans près d'un quart des bassins versants. Seul le scénario de rupture permet de contenir l'augmentation des consommations (+ 10 % par rapport à 2020) dans la configuration climatique la plus défavorable étudiée.

L'année 2025 sera l'année du lancement du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, qui décline, sur une période de 6 ans, les principaux objectifs du Plan Eau présenté en 2023 et qui se concentre sur les enjeux suivants:

- Atteindre le bon état des eaux
- S'adapter au changement climatique
- Favoriser la solidarité entre les territoires
- Reconquérir la biodiversité





# I – ELEMENTS DE CONTEXTE

Les recettes de ce programme seront assurées par les redevances issues de la réforme adoptée par la loi de finances de 2024. Les principales modifications s'appliquant au 1er janvier sont les suivantes:

- Suppression des redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte, remplacées par une redevance de consommation d'eau potable
- Création de nouvelles redevances dites de performance dues par les collectivités, et modulées en fonction de coefficients spécifiques calculés par l'Agence de l'eau en vue de diminuer les fuites d'eau et améliorer les rendements épuratoires des systèmes d'assainissement. Elles seront répercutées sur la facture de l'utilisateur sous la forme d'une contre-valeur.

Les objectifs de cette réforme, outre de produire des recettes additionnelles pour l'Agence de l'eau, sont de renforcer les principes pollueur/préleveur-payeur, et de valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse.

Avec ces enjeux, s'ajoute également celui tout aussi prégnant de la qualité de l'eau, toujours au cœur des préoccupations du syndicat, et qui au niveau national, devient un sujet de plus en plus d'actualité.

## LE SYNDICAT POURSUIT SA STRATEGIE POUR REpondre AUX ENJEUX ET EN FAVEUR D'UN SERVICE DE L'EAU DE QUALITE

L'ambition du syndicat reste de garantir en tout temps un approvisionnement en eau d'excellente qualité avec un niveau de service à l'utilisateur élevé, au meilleur prix.

Un des axes de la politique conduite par le syndicat porte sur la gestion responsable du patrimoine, avec une priorité affirmée à l'investissement selon une approche durable, en anticipant au mieux les impacts du changement climatique. Cette vision se retrouve donc dans la structuration du budget avec un budget entièrement tourné vers l'investissement.

La restitution du schéma directeur d'eau potable, document stratégique dans la gestion du service d'eau potable, tant sur les aspects techniques de sécurisation de la distribution d'eau, que sur la gestion patrimoniale, mais également sur le plan budgétaire et financier courant 2025, permettra d'établir une programmation pluri-annuelle modernisée et actualisée.

A partir de mai 2025, un nouveau contrat de concession entrera en vigueur, et pour lequel des engagements forts sont pris. Les attentes du cahier des charges étaient claires, notamment:

- Développer la télérelève sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer les performances du réseau mais aussi de permettre à chaque usager de maîtriser sa consommation et limiter les fuites d'eau,
- Baisser de façon significative les prélèvements sur la ressource en agissant tant au niveau des réseaux publics qu'au niveau des comportements des usagers
- Sécuriser les ressources et notamment les plus fragiles
- Optimiser les consommations électriques



# I – ELEMENTS DE CONTEXTE

## Les enjeux pour le syndicat en matière de stratégie d'investissements

Le Syndicat travaille depuis de nombreuses années à la réduction des pertes en eau et à la préservation de la ressource, par ses investissements sur son patrimoine. Les orientations stratégiques définies restent:

- une gestion patrimoniale durable qui nécessite de maintenir un rythme élevé de renouvellement et d'adaptation des équipements ;
- la protection de l'environnement dans toutes ses composantes en prenant en compte le changement climatique, plus particulièrement la préservation de la ressource en eau ;
- la sécurisation du service public de l'eau en matière de continuité de service et de sûreté des installations.

Cette programmation des investissements est maintenue à un niveau important, cela malgré les facteurs exogènes tels que la fluctuation subie des indices de révision de prix sur les travaux et les difficultés de réalisation de travaux dans des secteurs sensibles comme les centres urbains.



# II – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'EXPLOITATION A – RECETTES

## COMPOSITION DU PRIX DE L'EAU

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

A plus de 80% les recettes de fonctionnement proviennent des produits de la vente d'eau

- Redevances perçues par l'Agence de l'Eau

A partir du 1er janvier 2025, mise en place de deux nouvelles redevances: consommation d'eau et redevance performance réseau d'eau potable

- TVA

Pour le service, elle s'établit à 5,5%





# A1-LES TARIFS

## PART SYNDICAT :

Le tarif est fixé comme suit pour 2025:

La prime fixe annuelle est de 25,00 € HT

Le prix au m<sup>3</sup> est de 0,641 € HT

## PART DELEGATAIRE :

Conformément au contrat de délégation de service public en vigueur (jusqu'au 12 mai 2025):

La prime fixe est de 26,70 € HT par an (27,40 HT/an au 1/01/2024) pour un compteur diamètre 15 mm

Le prix au m<sup>3</sup> : 0,7567 € HT (0,7764 € HT/m<sup>3</sup> au 01/01/2024)

A compter du 13 mai 2025, un nouveau contrat entrera en vigueur. Les tarifs ne sont pas adoptés à ce jour.

Pour information, compte tenu de la TVA (5,5%) et des redevances Agence de l'Eau (0,065€ + 0,43€+0,10€/m<sup>3</sup>), le prix du m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an est de 2,46 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (2,33 euros TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2024).





## PART DELEGATAIRE POUR LE TERRITOIRE DU MONT SEREIN:

Conformément au contrat de délégation de service public en vigueur (jusqu'au 12 mai 2025):

La prime fixe est de 220,38 € HT par an (233,32 € HT/an en 2024) pour un compteur diamètre 15 mm

Le prix au m<sup>3</sup> : 6,1509 € HT (6,27 € HT en 2024) de 0 à 30 m<sup>3</sup>/an

Pour information, compte tenu de la TVA (5,5%) et des redevances Agence de l'Eau (0,065€ + 0,43€+0,10€ /m<sup>3</sup>), le prix du m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an est de 8,71€ TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (9,43 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

*Les formules de révision des tarifs prévues aux contrats voient l'application d'un coefficient négatif au 1<sup>er</sup> janvier 2025*





## A2-PROPOSITIONS DE RECETTES 2024

La part principale des recettes de fonctionnement du budget syndical provient des ventes d'eau aux usagers (80%), issues de la part syndicale sur leur facture.

L'évolution des volumes consommés en 2024 montrent une légère hausse des consommations ( +1,5% d'usagers mais + 2,70 % de consommation), contrairement à la tendance de l'année précédente. Le comportement des usagers, les messages sur la préservation de la ressource, la météorologie sont des phénomènes qu'il reste encore difficile à anticiper.

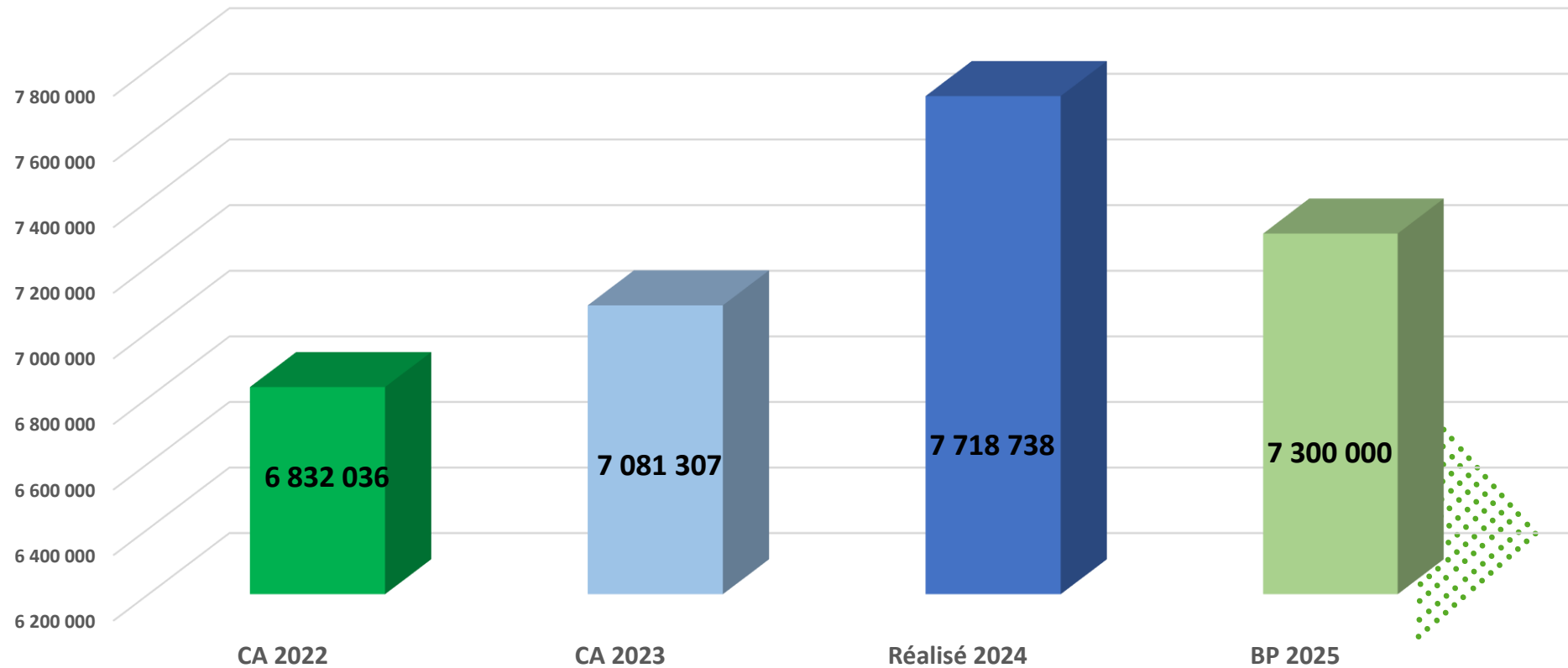
Cependant, avec l'entrée en vigueur du prochain contrat de délégation de service public, et notamment les engagements en matière de baisse des prélèvements, il est prévu une baisse régulière des consommations. En 2025, les hypothèses prévisionnelles pour les consommations des usagers sont estimées à 9 millions m<sup>3</sup>. A cela est appliqué un taux de 4% d'impayés.

Le tarif de la part syndicale du prix de l'eau permet de prévoir un produit de la vente de l'eau attendu à 7.300.000 €.



# A3- EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES ISSUES DES REDEVANCES

## VENTE DE L'EAU





## II – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES SECTION D'EXPLOITATION B-DEPENSES

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 2 078 200,00 € dont :

- charges à caractère général pour un montant de 965 800,00€

*L'évolution des dépenses à caractère général est due à la prise en compte de l'inflation et à la rémunération à la performance et indemnités pour le délégataire.*

- charges de personnel pour un montant de 1 112 400,00€

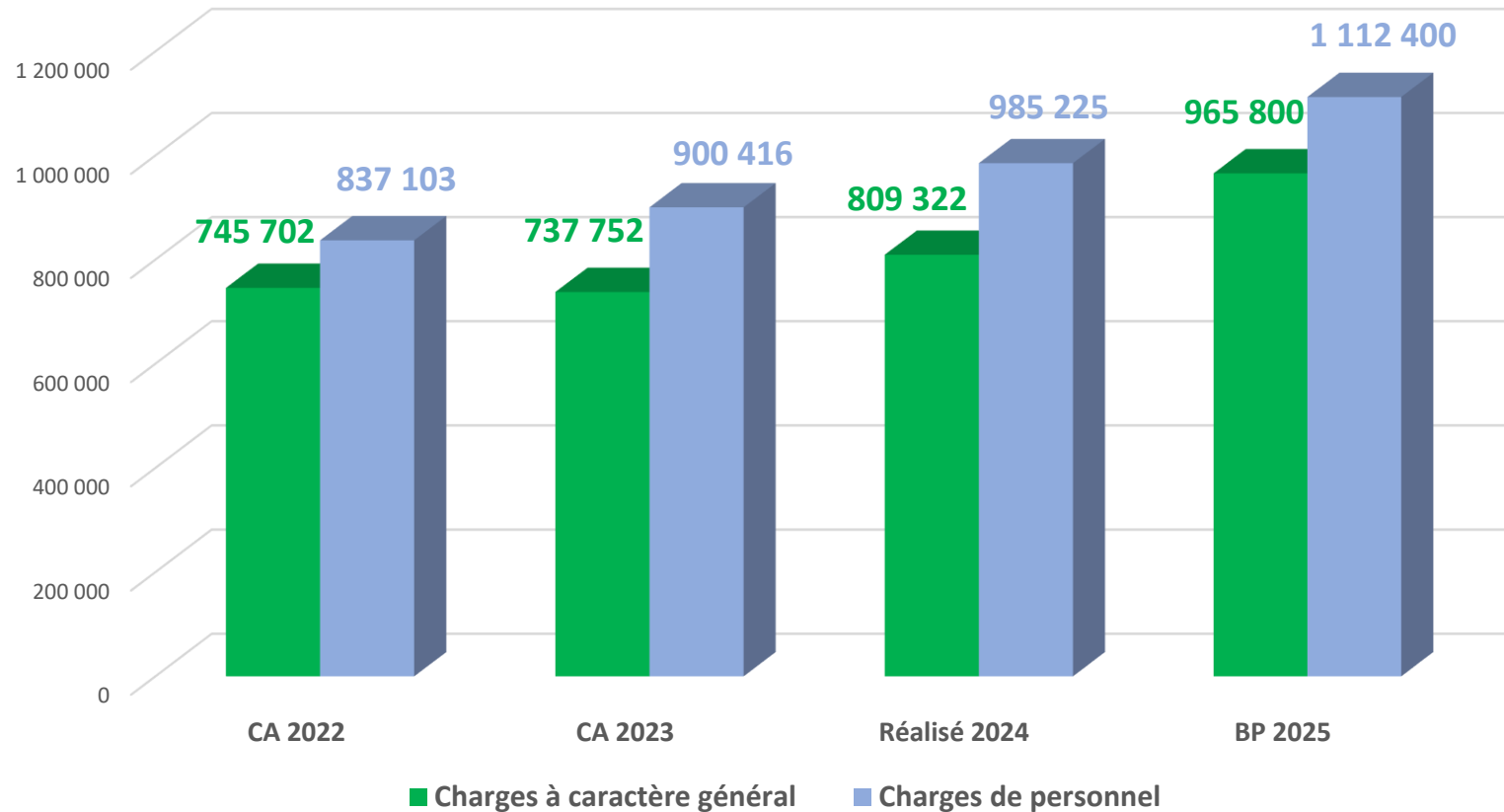
*L'évolution des dépenses de personnel est due à l'évolution de la carrière des agents et les charges sociales associées, la prise de la prévoyance, et les incertitudes actuelles au regard des réglementations à venir en matière sociale*

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l'assainissement collectif pour un montant de 110 500,00 € (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières et la rémunération à la performance au titre du contrat de DSP Eau).

Certaines charges de personnel sont compensées par le remboursement de 561 200,00€ (508 200,00€ du service de l'assainissement collectif et 53 000,00 € du service assainissement non collectif).



# B1- EVOLUTION COMPARATIVE



## Evolution du personnel en 2024 :

- Remplacement de l'hydrogéologie (cat A)
- Remplacement de l'agent d'accueil (cat C)
- Départ du responsable administratif et financier (cat A)



## III – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le syndicat poursuit ses actions, au travers d'une programmation pluriannuelle, afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, au respect de la réglementation il doit également faire face à la question du vieillissement des ouvrages, et améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les principaux axes sont les suivants:

- **Renouvellement des réseaux** avec notamment la mise en place d'accords cadres pour des montants de 1,2 millions d'euros HT et 6 millions d'euros HT
- **Actions en faveur de la diversification de la ressource** (forage dans le miocène), diagnostic et entretien des forages et sources, analyses quantitatives,
- **Sécurisation de la ressource des sables blancs** avec la poursuite des études visant à protéger la ressource (diagnostic des pressions) ainsi que la mise en place d'un système de traitement pour maintenir la qualité de distribution de l'eau,
- **Réhabilitation des réservoirs de la Gardy et des Condamines** pour un montant opération estimé à 1 440 000 € HT
- **Le lancement de la démarche de Plan de gestion de la sécurisation sanitaire des eaux** pour un montant de 120 000 € HT



## III – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT

La planification des investissements et la programme pluriannuelle sera actualisée en 2025 à l'issue de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable, document stratégique pour les 10 prochaines années.

Le travail de prospective budgétaire, combiné à une lecture de la capacité historique du syndicat à agir, à l'ajustement permanent de la planification des investissements, notamment avec le programme de travaux à venir du schéma directeur, mais aussi à la volonté de préserver des ratios financiers acceptables permet de définir une trajectoire, qui prend en compte les impératifs d'investissement qui fondent la valeur du service public de l'eau, dans toutes ses composantes : de la production à la distribution en passant par le transport et la qualité de la ressource.





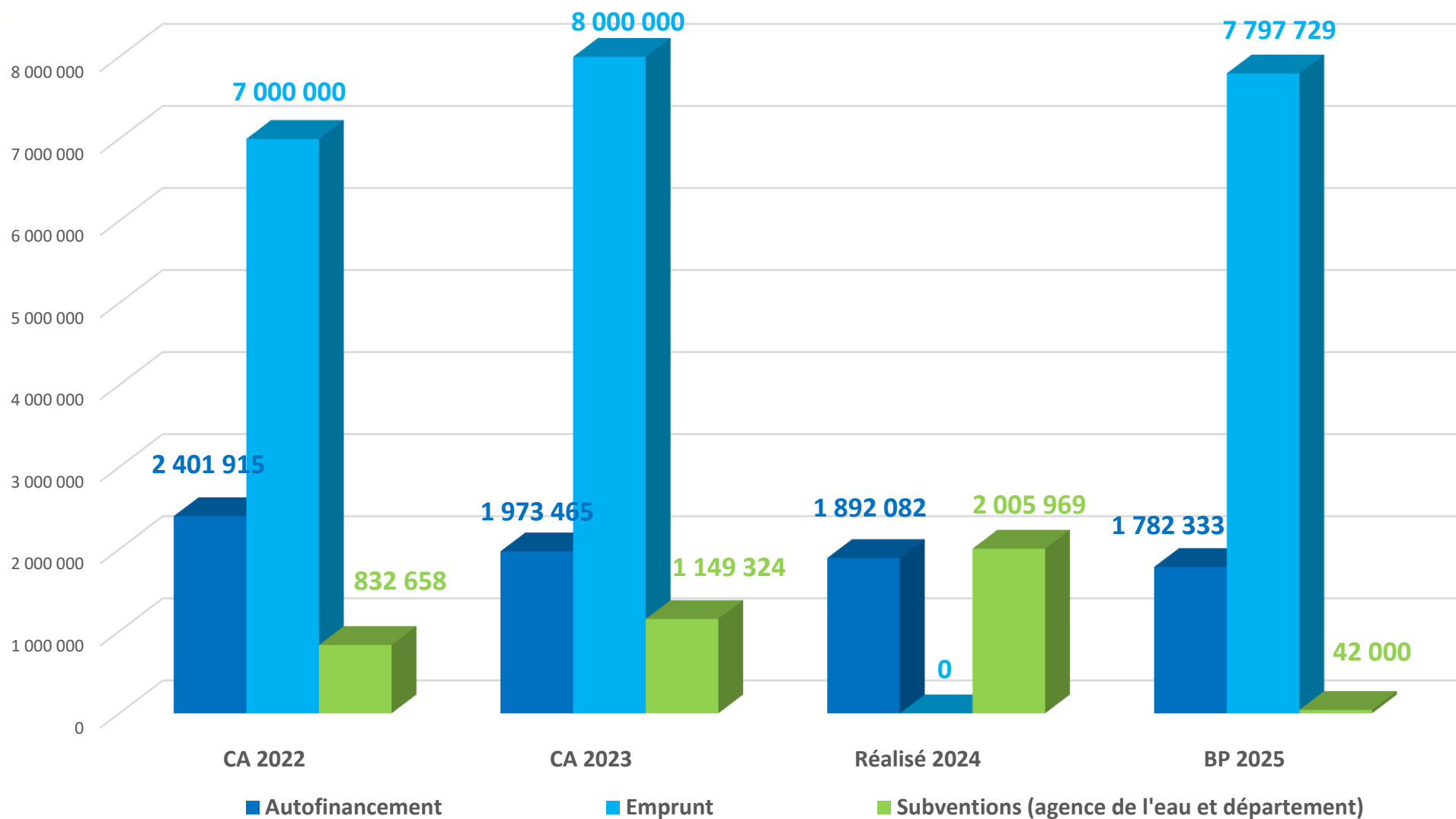
## III – A1-PROPOSITIONS DE RECETTES 2025

Le financement des investissements est constitué de l'autofinancement pour un montant de 1 782 333,00€ et de l'emprunt pour un montant de 7 797 729,00€ (non compris les restes à réaliser).

Dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention (2025-2030), l'Agence de l'eau, avec des moyens financiers renforcés, accompagnera les projets qui permettront de retrouver le bon état des eaux, de renforcer la sobriété hydrique, de préserver les zones humides et les rivières, garantir un approvisionnement en eau de qualité et limiter l'érosion de la biodiversité. Une présentation plus détaillée de la possibilité des actions portées par le syndicat aura lieu en cours d'année.



### III- A2: EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES



# III – B1: PROPOSITIONS DE DEPENSES NOUVELLES 2025

## NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2025 HT
TERRITOIRE SYNDICAT – Réalisation du Plan de gestion de sécurisation sanitaire des eaux (PGSSE)	120 00,00€	24 000,00€
Bédoin et Mormoiron – Mise à jour de la DUP	70 000,00€	0,00€
<b>SOUS-TOTAL ETUDES (A)</b>	<b>190 000,00€</b>	<b>24 000,00€</b>

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2025 HT
Monteux – BD Trewey, Cdt Dampeine, Av de la libération – renouvellement du réseau	924 000,00€	138 600,00€
Pernes les Fontaines - Avenue Barriot / réservoir mairie, chemin du Puy - Renouvellement du réseau	750 400,00€	112 560,00€
Territoire syndical – Accords cadres génie civil et clôtures	240 000,00€	240 000,00€
Territoire syndical - Réservoirs des Comdamines à St Pierre de Vassols et de La Gardy à Carpentras - Réhabilitation des cuves	1 440 000,00€	144 000,00€
Territoire syndicat- Accord cadre "Classique" 2022-2026	1 200 000,00€	1 200 000,00€
Territoire syndicat- - Accord cadre - Renouvellement et plombs 2022-2026	6 000 000,00€	6 000 000,00€
Territoire syndicat- - Nettoyage et réhabilitation de 5 ouvrages de prélèvement	220 000,00€	137 200,00€
<b>SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)</b>	<b>10 774 400,00€</b>	<b>7 972 360,00€</b>
<b>TOTAL C (A+B)</b>	<b>10 964 400,00€</b>	<b>7 996 360,00€</b>



## GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

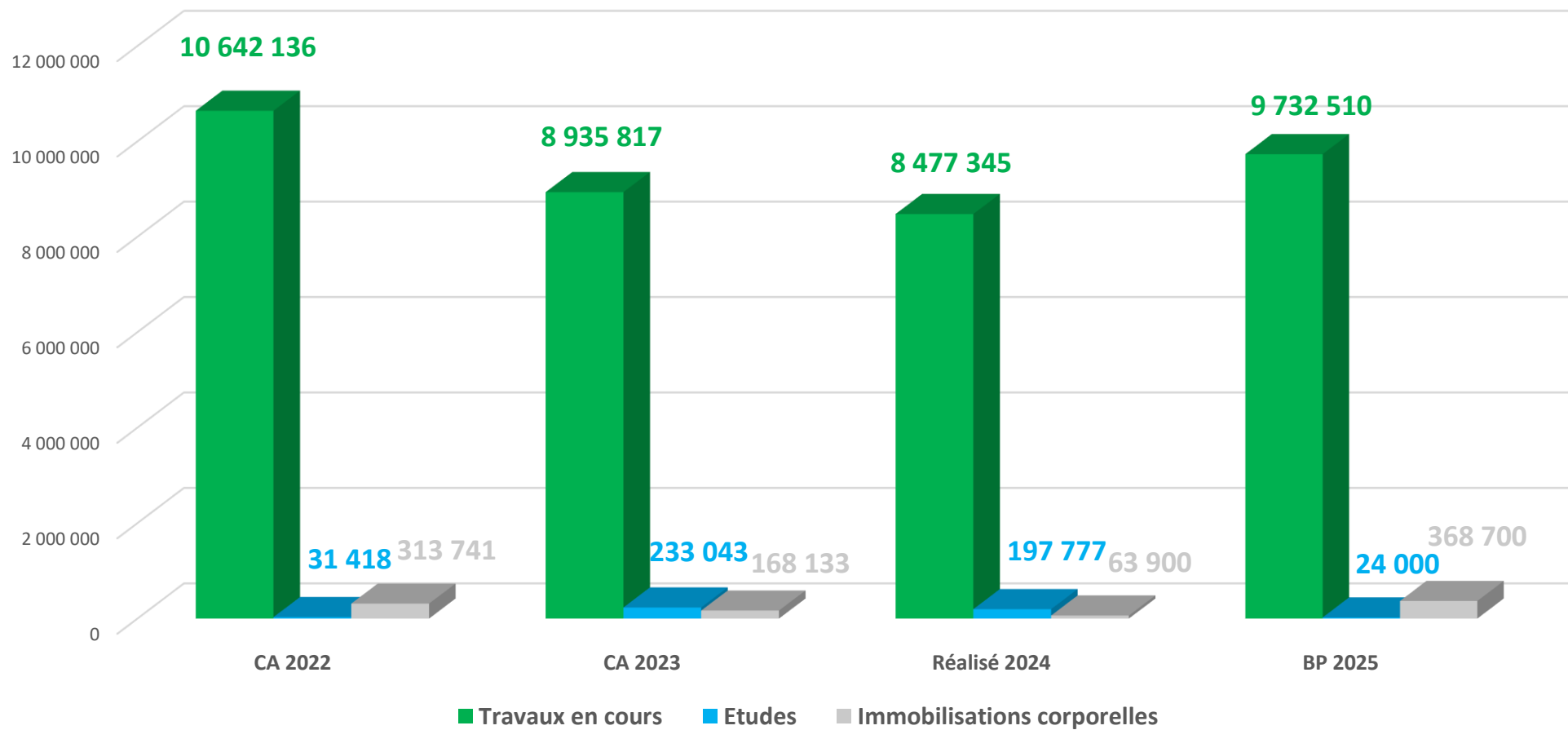
### AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2025 HT
Beaumes de Venise - Route de Caromb, avenue Jules Ferry, Raspail - Renouvellement réseau	648 000,00€	259 200,00 €
Carpentras – Avenue du Mont Ventoux et de place de Verdun – Réhabilitation réseau	1 165 000,00 €	990 250,00€
Monteux - Bd Loriol - Renouvellement de réseau	660 000,00€	158 400,00€
Pernes Les Fontaines – Cours Frizet et Coudoulet Est – Réhabilitation réseau	324 000,00€	126 800,00€
Sorgues - Bedarrides - Chemin grange des roues au chemin de la grande levade - Renouvellement de la conduite en 600mm	11 520 000,00€	106 000,00€
<b>SOUS-TOTAL (D)</b>	<b>14 317 000,00€</b>	<b>1 640 650,00 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL E (C+D)</b>	<b>25 281 400,00€</b>	<b>9 637 010,00€</b>



# III – B2:EVOLUTION COMPARATIVE DES DEPENSES

## Investissements (sans les RAR)

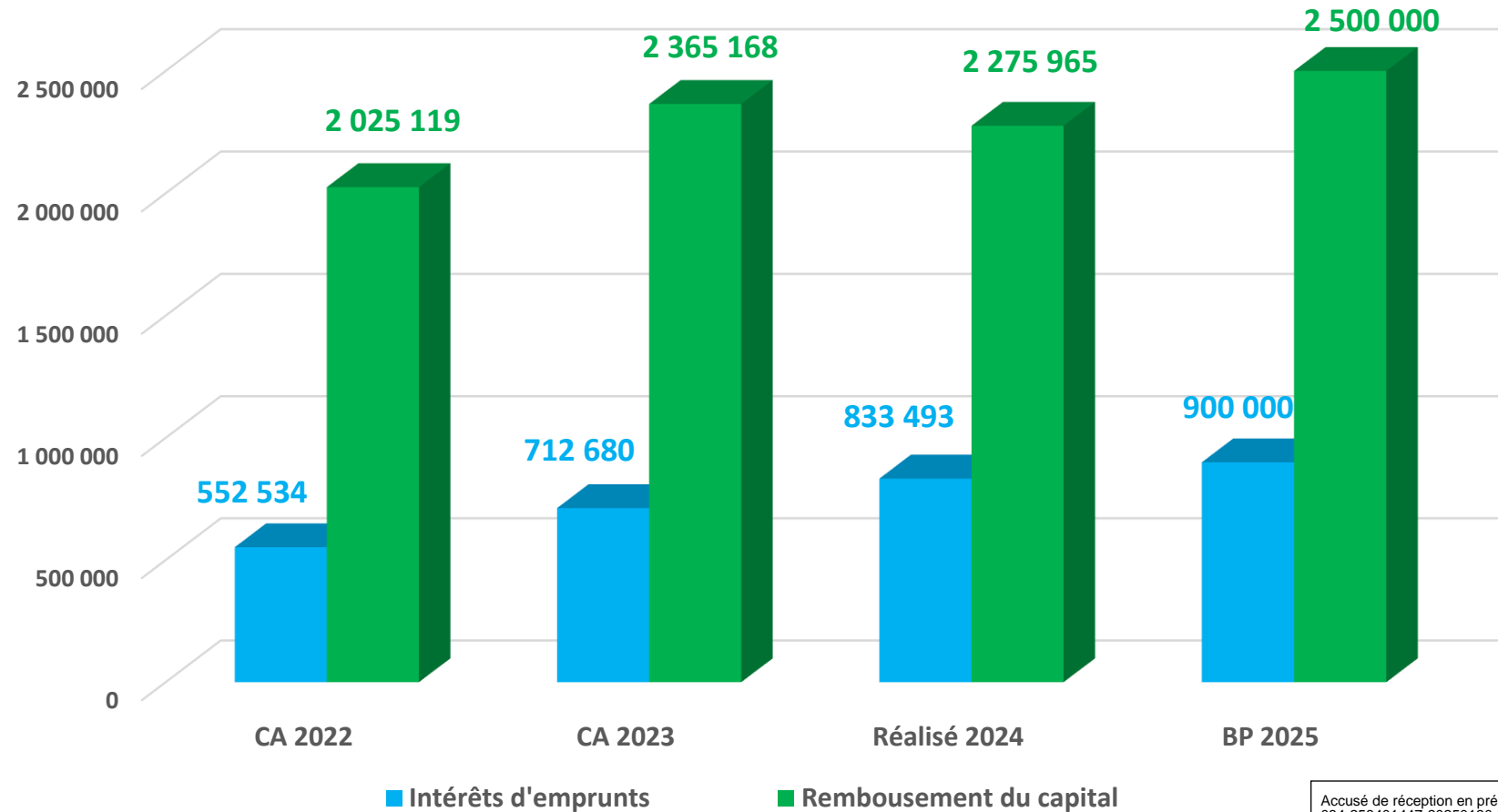




## IV-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 3.400.000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2025 est de 40,72 € par usager (37,24€ en 2024).





## V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS



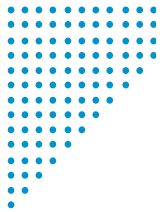
L'effectif pour le service est de 15 agents au 31 décembre 2024:

- 7 au service administratif et 8 au service technique
- 8 femmes et 7 hommes

12 agents sont à temps complet, à 38 h hebdomadaires

1 agents sont à temps complet à 35 h hebdomadaires

2 agents sont à temps partiel à 80 %



14 agents travaillent pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

1 agent travaille exclusivement sur le service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 12,95 % des dépenses de la section exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement) 6,42 % des dépenses du budget total.